



## Problème avec garage xxxxxx Sainte Maxime

Par **Martine83260**, le **18/02/2018** à **09:33**

Lundi je suis allée dans un garage voir une voiture d'occasion chez xxxxxx à Ste maxime. J'avais 39,5° de fièvre je n'aurais pas dû y aller. La voiture me paraissait correct et j'ai rempli le bon de réservation et fait un chèque de 1000€. pendant ce temps l'ami qui était venu avec moi faisait le tour de la voiture et est revenu me voir en me disant elle a un problème à une roue. Nous sommes sortis voir et j'ai demandé au garage de se renseigner et que de mon côté je me renseignais. Je n'ai pas pensé à reprendre mon chèque. Arrivée chez moi j'ai de suite fait un mail en disant que l'achat était bien sous réserve. J'ai vu avec un garage qui m'a dit que cette voiture n'aurait pas dû être mis à la vente avec une jante qui a pris un gros choc car c'est un organe de sécurité important. j'ai donc fait un mail en disant que je ne prenais pas la voiture. j'ai eu le vendeur au téléphone qui m'a dit avoir eu le propriétaire de la voiture en ligne, qu'il avait bien eu un choc puisqu'il avait dû changer le pneu mais qu'il n'avait pas trouvé utile de changer la jante...mais qu'il en avait une chez lui et il devait envoyé la photo au grage qui devait me la transmettre dans la journée mais je n'ai rien eu. J'ai donc confirmé l'annulation de mon achat. mais surprise mon chèque de 1000€ avait été mis en encaissement alors que je n'ai jamais vu le contrôle technique de cette voiture et que sur le bon de réservation mon chèque de 1000€ n'est même pas marqué (ce chèque devait être déchiré puisque si je prenais la voiture je devais faire un virement de la totalité) Quel recours puis je avoir ??? Merci de votre réponse

**Bonjour,**

**Petit rappel, en vous inscrivant sur ce forum vous en avez accepté les conditions générales d'utilisation. Celles-ci précisent, à la rubrique "Participation aux forum juridique Légavox" :**

**[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]**

**Merci d'en tenir compte...**

Par **janus2fr**, le **18/02/2018** à **09:43**

Bonjour,

Tout d'abord, lorsque vous remettez un chèque à une personne, celle-ci a le droit de l'encaisser immédiatement. Un chèque à ne pas encaisser, cela n'existe pas.

Ensuite, lorsque vous remettez un chèque en vu d'une vente, c'est soit un chèque d'acompte,

soit des arrhes.

En l'absence de précision, ce sont des arrhes.

L'acheteur a alors la possibilité de se rétracter, mais en laissant les arrhes au vendeur, de même, le vendeur peut se rétracter, mais en rendant le double des arrhes.

Par **Martine83260**, le **18/02/2018** à **16:21**

Oui mais là il y avait un problème sur une roue et le vendeur devait se renseigner. Moi de même de mon côté. Quand le vendeur m'a appelé son explication n'était pas fiable et j'ai décidée de ne pas prendre la voiture. Si ce garagiste était honnête il n'aurait pas dû encaisser mon chèque et me le rendre. Surtout que quand je suis partie du garage je lui ai dit "on se tient au courant" et arrivée chez moi j'ai confirmé par mail que mon achat était pour le moment sous réserve que ce choc à la roue ne soit pas importante. Mon tort est, c'est vrai, d'avoir été crédule, d'avoir pensé qu'un garagiste ayant pignon sur rue aurait été honnête. Mais merci de votre réponse